



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-108 / 8-5

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 20 septembre 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, J. ROBERT.

Absent : C. BADREDDINE.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : VIE SPORTIVE : Dispositif PRESCRI'BOUGE - Signature de la convention

Rapporteur : André Gal

EXPOSE : Dans le cadre de sa compétence « action sociale d'intérêt communautaire », le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais (CIAS) développe des actions dans le domaine du sport santé suite à la signature d'un Contrat Local de Santé (CLS).

Une des actions mises en œuvre pour bien vieillir, concerne le sport-santé sur ordonnance. Un dispositif départemental dénommé « PRESCRI'BOUGE » est développé sur le territoire du Pays Voironnais en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère (CDOSI).

La ville de Voiron ayant acquis une expérience et une expertise dans ce domaine, il est proposé dans un objectif de mutualisation des moyens, que le CIAS confie à la Ville une prestation d'animation d'ateliers passerelles en faveur des patients, avant de les orienter vers une pratique sportive adaptée au sein d'une association sportive.

Une convention de prestations définissant les modalités d'encadrement des ateliers passerelles et de mise à disposition d'équipements sportifs appartenant à la Ville est à passer avec le CIAS.

... / ...

PROPOSITION :

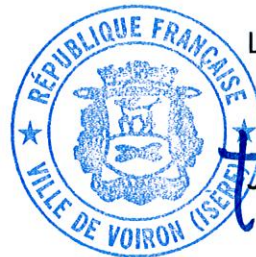
Vu l'avis de la commission vies, culturelle, sportive, associative et animation du 3 septembre 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de prestations à passer entre la Ville et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais dans le cadre du dispositif « Prescri'Bouge », sport-santé sur ordonnance en Pays Voironnais.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien Polat
Julien POLAT